

disent ceux qui n'ont pas entendu la voix balbutiante de leurs petits enfants. »

Le mariage complète pour l'homme des classes supérieures la série des cérémonies régénératrices qui servent à effacer la tache originelle. C'est, d'après les anciens livres, la seule permise aux Soudras et aux femmes.

Une fille doit être mariée à l'âge de huit ans. Beaucoup le sont avant. Une fille brahme perdrait sa caste, si elle n'était pas mariée avant sa nubilité. Les prescriptions religieuses exigeraient même qu'elle le fût, quand elle ne porte aucun linge et qu'elle n'a pas encore le sentiment de la pudeur.

On lit dans un auteur indou :

« La fille doit être mariée avant que ses seins ne soient apparents. Si elle a déjà eu ses règles, celui qui la donne en mariage et celui qui l'épouse tombent tous deux dans les abîmes de l'enfer. Le père de la fille, son grand-père et son aïeul sont condamnés à renaître sous forme d'insectes et à vivre dans l'ordure. »

On lit dans un autre ouvrage :

« Une jeune fille ne doit pas être mariée avant sa sixième année parce que *Soma* (la lune), un *Gandharba* et le Feu l'ont chacun en sa possession pendant deux ans.

« Avant d'avoir un homme, elle a pour époux trois êtres d'une autre essence. *Soma* donne aux femmes l'éclat, le *Gandharba* une voix agréable et le Feu une entière pureté. »

En général, les mariages se font entre jeunes hommes de douze ans et jeunes filles de cinq ou six ans. Le devoir de choisir un mari incombe au père de la fille; à son défaut, au grand-père paternel, au frère, à l'oncle paternel, aux cousins dans la ligne paternelle et enfin à la mère. La fille, que ses parents ont négligé de marier, est autorisée à se choisir elle-même un époux trois ans après sa nubilité. Elle est considérée comme nubile à douze ans. Elle ne peut prendre qu'un époux de même caste et de même religion que la sienne, et elle doit accorder la préférence aux fils du frère de son père ou de la sœur de son père. Elle commettrait une mauvaise action en se donnant aux fils du frère de sa mère ou à ceux de la sœur de sa mère. Dans la plupart des mariages, les contractants sont trop